

## Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de MONTMAIN du 08 septembre 2017

Convocation du 29,08,2017

Etaient Présents : DECHAUD Martine, TRULLARD Samuel, CHIFFOT Véronique, ROCHE Philippe, SAGRANGE Bernard (pouvoir de POLLIART Dominique), FAIVRE Jean-François, PEREZ Valérie, WITTIG Bernadette, VADOT Franck,

Absents excusés : POLLIART Dominique (pouvoir à SAGRANGE Bernard), CHAVATTE Sophie

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2017 à l'unanimité

### **Délibération 1 : Devis SICECO rénovation de l'éclairage public.**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 06 février 2013 le conseil municipal avait sollicité l'inscription de la commune sur le programme de remplacement des ampoules actuelles par des ampoules LED plus économiques.

Le Conseil Municipal avait pris le 20 janvier dernier une délibération afin de lancer l'étude.

Le SICECO a fait parvenir un estimatif pour la 1ère tranche de la rénovation de l'éclairage public.

Coût total des travaux : 14 627,60 €

Restant à charge de la Commune : 5 855,04 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer les travaux et autorise le Maire à signer le devis.

### **Délibération 2 : maintenance défibrillateur**

Mme le Maire indique que le défibrillateur était défaillant, elle a fait intervenir la société Cardiac Sciences le 10 août pour un montant de 235,20 € T.T.C.

Elle indique qu'il serait judicieux d'avoir un contrat de maintenance afin d'être certain que ce matériel soit toujours opérationnel, d'autant plus que la responsabilité du Maire peut-être engagée si ce n'est pas le cas.

Le contrat de maintenance annuel se monte à 150 € H.T. (hors matériel).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de souscrire le contrat de maintenance auprès de Cardiac Sciences pour un montant de 150 € H.T. annuel et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Délibération 3 : renouvellement du bail de chasse**

Mme le Maire indique que le bail de chasse avec la société de chasse la Bécasse arrive à expiration fin septembre 2017. Elle propose de le renouveler dans les mêmes termes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un nouveau bail de chasse avec la société de Chasse la Bécasse pour 9 ans avec un droit de chasse de 100 € par an.

### **Délibération 4 : Décision modificative au budget 2017**

Mme le Maire indique que le compte 203 présente un solde de 600 € correspondant aux études réalisées en 2015 par le Cabinet Julien France afin de connaître les travaux à réaliser en matière de mise en accessibilité des locaux communaux. Il convient d'apurer ce compte avant fin 2017. Pour se faire, il convient de passer des opérations budgétaires qui n'ont pas été prévues au budget. Il convient donc de prendre une décision modificative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal prend la décision modificative suivante :

#### Investissement

Dépenses :

C 2131/041 : + 600 €

Recettes :

C 203/041 : + 600 €

### **Délibération 5 : Modification de la demande de subvention au conseil départemental sur les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.**

Mme le Maire rappelle que la commune a sollicité les subventions du conseil départemental sur les travaux de mise en accessibilité des locaux.

La commune avait sollicité une subvention de 35 % dans le cadre de l'opération « bâtiments communaux » sur la base du montant total des travaux de mise aux normes des différents bâtiments (mairie, église et salle des fêtes).

Le Conseil départemental nous ayant avisé qu'il n'y a plus de crédit sur cette opération, il nous propose de solliciter la subvention dans le cadre de l'opération « village côte d'Or », ce qui peut de plus permettre d'avoir 50 % de subvention, par contre, le montant maximum subventionnable étant de 10 000 €, il convient de scinder nos travaux en deux tranches

- mise en accessibilité mairie en 2017

- mise en accessibilité église et salle des fêtes en 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière du département dans le cadre de l'opération « village Côte d'Or 2017 » pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie selon le plan de financement ci-dessous :

montant de la dépense éligible : 20 517,46 €

subventions sollicitée	pourcentage	Montant de l'aide
DETR	41,73 %	8 561,00 €
CD	24,37 %	5 000,00 €
total des aides	66,10 %	13 561,00 €
autofinancement	33,90 %	6 956,46 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière du département dans le cadre de l'opération « village Côte d'Or 2018 » pour les travaux de mise en accessibilité de l'église et de la salle des fêtes selon le plan de financement ci-dessous :

montant de la dépense éligible : 15 484,29 €

subventions sollicitée	pourcentage	Montant de l'aide
DETR	40 %	5 839,00 €
CD	30 %	5 000,00 €
total des aides	70 %	10 839,00 €
autofinancement	30 %	4 645,29 € H.T.

#### **Délibération 6 : Repas des anciens**

Mme le Maire rappelle qu'en 2016 le repas des anciens a eu lieu à l'Auberge de l'Abbaye pour un montant de 30 € par personne, soit 300 € au total pour les 10 bénéficiaires.

Age requis 70 ans

nombre de personnes susceptible d'en bénéficier en 2017 : 18

Mme le Maire propose de renouveler le repas des aînés le 11 novembre et propose de demander des devis à l'auberge de l'Abbaye, au Riva Plage et au Restaurant de Corberon

Après en avoir délibéré par 8 pour , 1 contre et deux abstentions, le conseil municipal décide de renouveler les repas des aînés au restaurant le 11 novembre, le budget est fixé à 30 € par personne.

#### **Délibération 7 : Avis du conseil municipal sur le projet de poulailler**

Mme le Maire donne connaissance des grandes lignes du dossier de consultation du public sur le projet de poulailler monté par Mr FAIVRE Jean-François.

Mr FAIVRE ayant quitté la salle, le conseil municipal rends un avis favorable à la majorité de 7 voix pour et 2 abstentions.

### **Questions diverses :**

- Mme le Maire indique que la maintenance de l'éclairage public aura lieu le 02 octobre, il convient de signaler les pannes éventuelles avant cette date en mairie.
- Travaux relevage des tombes : l'entreprise PFG ANDRIQUE est intervenue pour réaliser la 1ère tranche de relevage des tombes (reprise de 8 sépultures) coût final de l'opération : 4 034,52 € TTC au lieu de 7 492,28 € TTC initialement prévu
- Mr TRULLARD s'interroge sur l'éventuel achat d'une débroussailleuse pour la commune ; ce point sera détaillé lors d'un prochain C.M.
- La vente d'épicéa a été conclue le 13 septembre 2017 pour un montant de 780,80 € TTC
- Mr SAGRANGE interroge la commune sur la possibilité de supprimer la bordure boisée de la parcelle 4 dont les arbres surplombent son terrain et étouffent ses plantations. Un RDV sera pris prochainement avec Mr BEDIOT, agent de l'ONF pour trouver une solution.
- Mme le Maire communique les informations de la COM COM sur la piscine de Seurre, modification des statuts suite à obligation de la ComCom de prendre de nouvelles compétences au 1er janvier 2018 (loi NOTRÉ)
- Un nouveau programme de réhabilitation d'assainissement non collectif est proposé par la Com Com ; une subvention de 3 300€ peut être allouée aux bénéficiaires par l'agence de l'eau. Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune de Montmain s'y est inscrite.

#### Agenda :

- 17/09/2017 Rapport d'activités de la Com Com
- 20/09/2017 Réunion d'information sur le transfert de compétence GEMAPI
- 21/09/2017 Réunion d'information sur le transfert de compétence EAUX PLUVIALES

La séance est levée

DECHAUD Martine	TRULLARD Samuel	SAGRANGE Bernard
WITTIG Bernadette	CHIFFOT Véronique	FAIVRE Jean-François
PEREZ Valérie,	VADOT Franck	ROCHE Philippe